

**Association nouvelle de réflexion  
et pour l'organisation de séjours pour enfants**

**ANROSE**

**26 J 1-3**

**1983-1986**



## **Introduction**

Les archives de cette association ont été données aux Archives départementales, le 22 janvier 1991. Elles couvrent la période 1983-1986 et représentent quelque 0.60 ml.

ANROSE est une association régie par la loi de 1901 à but non lucratif. Sa gestion administrative s'appuie sur des statuts et un organigramme, selon la réglementation en usage. L'Association est agréée par la Direction de la Jeunesse et des Sports et est affiliée à un groupement d'associations culturelles, d'alphabétisation, pour l'amitié entre les peuples, contre le racisme et organisatrices de centres de vacances.

### **Les buts de l'association :**

A.N.R.O.S.E. est une association philanthropique qui oeuvre pour que tous les enfants puissent partir en vacances. Les buts sont définis dans les statuts en particulier à l'article 2 : " à travers l'organisation de séjours pour enfants, affirmer leur droit aux vacances et participer à l'action sociale et éducative ". Il ne s'agit pas de séjours pour handicapés mais des séjours prioritairement destinés à des enfants d'âge scolaire, en difficulté d'ordre social ou familial.

### **Le projet cadre :**

L'axe principal de l'activité de l'association est le centre de vacances. Celui-ci est l'occasion d'une " socialisation " de l'enfant et permet son intégration au groupe. L'enfant est considéré tel qu'il est, comme un individu à part entière, sans que l'on cherche à le normaliser.

### **L'équipe des animateurs :**

Le personnel est recruté par le directeur. Les postes d'animateurs sont assurés par des professionnels diplômés, rémunérés, mais aussi par des militants bénévoles membres de l'association. Toute l'équipe travaille en relation avec les partenaires sociaux en y associant, parents et enseignants, dans un même but : une éducation globale concertée, en référence aux principes éducatifs d'Henri Wallon (H. Wallon 1879-1962 " l'Education nouvelle ").

Afin de mieux définir sa mission, une enquête auprès des enfants est menée dans le cadre d'un module universitaire de travail social.

### **Ressources de l'association :**

Les ressources de l'association proviennent :

- des cotisations des adhérents et des droits d'inscriptions
- des subventions municipales et départementales (Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de la Seine-Saint-Denis, Caisses d'Allocations familiales de la Région Parisienne, D.A.S.S. etc.)
- d'associations telle que la Fondation de France
- de dons manuels
- de produits des ventes, des kermesses (vente d'autocollant au sigle de l'A.N.R.O.S.E.)
- de dons de sociétés qui peuvent le déduire de leurs impôts.

Toutefois, le courrier reflète les énormes difficultés d'obtention de subventions, A.N.R.O.S.E étant une association qui intervient au plan national et pas seulement départemental.

L'association A.N.R.O.S.E organisa plusieurs séjours de vacances en France. Les tarifs appliqués étaient comparables à ceux d'organismes analogues, mais A.N.R.O.S.E offrait des tarifs préférentiels pour les familles nécessiteuses selon leur quotient familial.

Devant les problèmes financiers, les manques de subventions et de publicité, en raison de trop faibles effectifs d'enfants, l'A.N.R.O.S.E. s'est vue obligée d'annuler des séjours prévus.

A cause du peu de motivation de certains de ses adhérents et par ailleurs débordée par sa propre gestion administrative, l'A.N.R.O.S.E s'est dissoute le 15 septembre 1987, après quatre années d'existence.

**Composition du versement :**

Le début du versement comprend une documentation générale concernant les statuts et l'organisation administrative de l'association.

La suite du versement se compose du courrier départ et arrivée, des dossiers individuels d'enfants avec leur situation sanitaire, enfin des fiches individuelles des moniteurs, des bulletins d'adhésion.

Le versement se termine par des dossiers d'assurance, factures, documents de trésorerie, des dossiers sur les camps en Auvergne et des camps de vacances n'ayant pas eu lieu.

**Intérêt de ces archives :**

La volonté éducatif est intéressante. La formule " Camps de vacances en autonomie complète " est bien l'expression du projet pédagogique défini pour chaque camp : celui d'Auvergne, en 1985, est exemplaire. Il est riche d'informations sur la méthode d'organisation quotidienne du séjour: on tend vers plus d'autonomie et une prise de responsabilité de l'enfant, dans un emploi du temps bien défini, afin de permettre un épanouissement de sa personnalité tout en respectant son rythme.

Par ailleurs, ces archives nous informent sur la vie d'une association de 1901, avec ses réussites et ses échecs.

L' Association ayant été dissoute, par vote du Conseil d'Administration, le 15 décembre 1983, il s'agit d'un don. La communication de ces archives est régie par la réglementation en vigueur pour les archives publiques : 120 ans pour les dossiers qui comportent des documents à caractère médical et 25 ans pour tous les autres dossiers.

**26 J 1**

**Histoire de l'association, 1983-1987.**

- Documentation générale de l'association, 1983-1987.
- Réunions statutaires, 1983-1987.
- Enquête sociale, mai 1987.
- Courrier départ, 1983-1987.
- Courrier arrivée, 1983-1987.
- Fichier adhérents, 1985-1986.
- Fichiers animateurs, 1986-1987.

**26J 2**

**Gestion, 1983-1987**

- Assurances diverses, 1983-1986.
- Factures, 1983-1988.
- Trésorerie, 1986-1987.
- Inventaires du matériel, 1985.
- Tampons de l'association.

**26J 3**

**Centres de vacances, 1984-1987**

- Centre de vacances en Auvergne, juillet 1985
- Centre de vacances en Auvergne, août 1985
- Centre de vacances en Auvergne, juillet 1987
- Séjours n'ayant pas eu lieu :
  - . colonie dans le jura, 1984
  - . mini camps d'adolescent Saint-Pierre le Déchausselet, 1986
  - . maternelles Nozeroy, juillet 1986
  - . primaires Crasville, Pâques, 1986
  - . primaires Bresse, août 1986